



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
"Victor Babeș"
din Timișoara

P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara, cod 300041, Romania

Tel: (40)256293389; fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

Approuvée par la Décision du Conseil Administratif no. 5748/21.05.2018

Annexe no. à la Décision du Senat no.

LA METHODOLOGIE D'EXAMEN DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET PHARMACIE "VICTOR BABES" DE TIMISOARA

Art. 1. La méthodologie d'examen actuelle est proposée afin que tous les étudiants puissent acquérir les mêmes connaissances dans la même discipline et afin d'assurer la transparence et l'objectivité de l'examen et de la notation.

Art. 2. L'entièvre communauté académique (enseignants et étudiants) doit connaitre la méthodologie d'examen et de notation.

Art. 3. Afin de pouvoir se présenter à l'examen **dans la session ordinaire**, les étudiants sont obligés de participer à au moins 70% des cours et au moins 85% des stages/travaux pratiques.

Art. 4. Pour toutes les matières/disciplines académiques il y aura un cours unique, qui sera affiché sur le site web www.umft.ro/Moodle. Les sujets de cours doivent correspondre aux besoins et aux exigences actuelles de l'enseignement médical et pharmaceutique.

Art. 5. Le contenu du livre/des travaux pratiques/des stages doit être connu et accepté par tous les enseignants de la discipline concernée et le responsable en sera le coordinateur de la discipline.

Art. 6. Les sujets d'examen seront établis en fonction des sujets de cours / travaux pratiques / stages et ils seront uniques pour la même discipline/matière. Les responsables: le **coordinateur** de discipline et le directeur du département.

Art. 7. Le **coordinateur** de discipline affichera au panneau d'affichage les critères d'évaluation et de notation pour l'examen pratique et théorique, en précisant le poids de chaque critère dans la note finale, à savoir: l'examen pratique, l'**examen théorique**, les notes obtenues au cours du semestre aux séminaires (le cas échéant), la participation active au cours, aux stages/travaux pratiques.

Art. 8. (1) Des lignes directrices concernant le poids de notation: la participation active au cours et les notes obtenues au cours du semestre - maximum 10%, l'examen pratique - 40%, la note obtenue à l'examen théorique - 50%.

(2) Pour passer l'examen, l'étudiant doit obtenir au moins la note 5 et à l'examen pratique, et à l'examen théorique.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
"Victor Babeș"
din Timișoara

P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara, cod 300041, Romania

Tel: (40)256293389; fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

Approuvée par la Décision du Conseil Administratif no. 5748/21.05.2018

Annexe no. à la Décision du Senat no.

Art. 9. Il est interdit d'avoir des examens partiels aux disciplines pour lesquelles un examen de semestre est prévu.

Art. 10.

- (1) L'examen pratique est **obligatoire** et il se déroulera conformément aux spécificités de la discipline.
- (2) Il est obligatoire que le titulaire du cours ou l'assistant de groupe participent à l'examen pratique.
- (3) L'examen pratique sera soutenu lors du dernier stage / la dernière semaine du semestre **ou pendant la session ordinaire**.
- (4) Il n'y aura plus de 2 examens pratiques en une journée.

(5) Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen pratique peuvent le repasser pendant la session de ratrappage. La présentation à l'examen pratique n'est pas conditionnée par la présentation à l'examen théorique et vice-versa. Un examen pratique réussi sera reconnu pour les sessions suivantes, à l'exception des réexamens pour le changement de la note, et dans ce cas, l'examen de la discipline respective sera intégralement repris.

Art. 11. (1) Les examens théoriques écrits se déroulent sous la **forme d'un examen oral, d'un examen écrit (des sujets rédactionnels), de test à choix multiples ou mixte**, pour tous les programmes d'étude et toutes les disciplines. Dans le cas des tests mixtes, la promotion des deux composants du test est obligatoire et éliminatoire.

Art. 12. (2) Pour les disciplines auxquelles l'examen se déroulera en format électronique, les données seront stockées sur un disque dur externe pour un période de 3 ans.

Art. 13. L'examen théorique sera organisé par séries avec la participation de l'ensemble de la commission.

Art. 14. La commission d'examen théorique sera formée **d'au moins trois enseignants, y compris le titulaire de cours de la série respective**. (de la même discipline ou du même département).

Art. 15. Chaque discipline proposera une ou plusieurs commissions d'examen qui seront communiquées au décanat, par écrit, deux semaines avant le début de la session.

Art. 16. La correction sera réalisée par la commission, les **formulaires de réponse** étant signés par tous les membres de la commission.



UMFT

Universitatea de
Medicina și Farmacie
"Victor Babeș"
din Timișoara

P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara, cod 300041, Romania

Tel: (40)256293389; fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

Approuvée par la Décision du Conseil Administratif no. 5748/21.05.2018

Annexe no. à la Décision du Senat no.

Art. 17. Un exemplaire du test à choix multiples avec les réponses correctes sera déposé au Décanat, après l'examen, dans une enveloppe scellée.

Art. 18. Les tests à choix multiples remplies par les étudiants, pour chaque discipline, seront archivés pendant 3 ans au siège central de l'UMFVBT.

Art. 19. Le **coordinateur** de discipline fournira une thématique comprenant 1000 questions de tous les chapitres de la matière (10 séries de 100 questions chacune) pour les disciplines à examen d'année. Pour les disciplines auxquelles un examen de semestre sera organisé, au moins 250 questions seront élaborées (au moins 5 séries de 50 questions chacune). La dernière version est valable également pour les disciplines sont évaluées par colloque à la fin des cours. Seulement les langues et l'éducation physique sont exemptées.

Art. 20. Certaines questions peuvent être répétées dans les versions du test à choix multiples, sans dépasser 20%, pour les séries de 100 questions et 10%, pour les séries de 50 questions.

Art. 21. Le jour de l'examen, les étudiants vont extraire une série de questions pour le test à choix multiples.

Art. 22. La durée de l'épreuve théorique **déroulée sous la forme d'un test à choix multiples** est de 120 minutes pour les examens d'année et de 60 minutes pour les examens de semestre. **La durée de l'épreuve théorique déroulée sous une forme orale, à sujets rédactionnels ou mixtes, ne peut pas dépasser 2 heures pour les examens de semestre et 3 heures pour les examens d'année.**

Art. 23. Les questions du type complément simple seront marquées par un astérisque.

Art. 24. Le centre de photocopies de l'UMFVBT assure la multiplication des tests et des tests à choix multiples pour toutes les disciplines qui n'ont pas de telles possibilités, en respectant le modèle unique de l'université pour les formulaires de réponse pour les tests à choix multiples (voir l'Annexe no. 1, l'Annexe no. 2, l'Annexe no. 3, l'Annexe no. 4).

Art. 25. Les commissions d'évaluation et d'assurance de la qualité au niveau de l'Université et des facultés devront vérifier par sondage la conformité la présente méthodologie.

Art. 26. Les suivantes personnes peuvent participer aux contrôles réalisés par le **D.E.A.C.E.**: le directeur de département, le **coordinateur** de discipline, les doyens, les vice-doyens et les représentants des étudiants.

Art. 27. Le **coordinateur** de discipline et le directeur de département sont directement responsables pour l'application de la méthodologie.



UMFT

Universitatea de
Medicină și Farmacie
"Victor Babeș"
din Timișoara

P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara, cod 300041, Romania

Tel: (40)256293389; fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; www.umft.ro

Approuvée par la Décision du Conseil Administratif no. 5748/21.05.2018
Annexe no. à la Décision du Senat no.

Art. 28. Cette méthodologie devient partie intégrante du Règlement pour l'organisation et le déroulement de l'activité d'enseignement dans le cadre des études académiques de licence.

Art. 29. Le non-respect de cette méthodologie sera sanctionné conformément à la Loi de l'Éducation Nationale, au Code d'éthique, par les décisions du Comité d'Éthique de l'Université.

Art. 30. Le Senat de l'Université de Médecine et Pharmacie "Victor Babes" de Timisoara a approuvé la présente méthodologie dans la réunion du 2018, date à laquelle celle-ci entre en vigueur.

Art. 31.

Recteur,

Prof. univ. dr. Marius Raice

Visée par le Département juridique,

C.j. dr. Corina Mihaela Levai